
**Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération
de la Ville de Montréal du 14 mai 2020
16 h**

**Séance tenue le jeudi 14 mai 2020
Salle du conseil de l'hôtel de Ville, Édifice Lucien-Saulnier**

Cette assemblée s'est tenue exceptionnellement à huis clos. Les élus ci-après nommés étaient présents par téléconférence, à l'exception de Mme Manon Barbe qui était présente en salle du conseil.

PRÉSENCES :

Mme Manon Barbe, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. John Belvedere, M. Alex Bottausci, M. Georges Bourelle, Mme Julie Brisebois, M. Mitchell Brownstein, M. Éric Alan Caldwell, M. François William Croteau, M. Robert Coutu, M. Benoît Dorais, M. Sterling Downey, Mme Rosannie Filato, M. Michel Gibson, Mme Nathalie Goulet, Mme Paola Hawa, M. François Limoges, M. Normand Marinacci, M. Beny Masella, M. Peter McQueen, M. Sylvain Ouellet, M. Laurence Parent, M. Jocelyn Pauzé, Mme Magda Popeanu, M. Edgar Rouleau, M. Philippe Roy, Mme Christina M. Smith, M. William Steinberg, Mme Maria Tutino et Mme Maja Vodanovic.

ABSENCE AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES ÉLU.E.S :

Mme Valérie Plante.

AUTRES PRÉSENCES :

M. Serge Lamontagne, Directeur général
M^e Yves Saindon, Greffier de la Ville
Mme Pascale Loiseau, Analyste-rédactrice

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, déclare la séance ouverte et invite les membres du conseil à observer un moment de recueillement dédié à la mémoire des personnes décédées et atteintes par la COVID-19 sur le territoire de l'agglomération de Montréal.

Ensuite, la présidente d'assemblée précise que les membres assistent au conseil à 99 % à distance et qu'elle est la seule élue présente dans la salle, accompagnée d'une équipe réduite d'employés de la Ville de Montréal. Ainsi, la séance du conseil se tiendra entièrement par conférence téléphonique. Elle rappelle aux membres du conseil que les procédures concernant le déroulement de cette séance extraordinaire leurs ont déjà été acheminées et les invite à les suivre.

1 - Période de questions du public

La présidente d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions du public »

La présidente d'assemblée fait la lecture de l'unique question transmise par le public via un formulaire Web à cause de la tenue à huis clos de la séance du conseil.

Prendre note que la question du public ci-dessous est reproduite au procès-verbal telle qu'elle a été reçue, sans révision, ni modification.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Eric Lillie	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	Is Mayor Plante and fellow Mayors aware of the plans of Baie D'Urfe's Mayor Tutino to build a 7500 square foot Daycare on a 45,000 square foot property on Fritz Farm, which is classified as a major green space on the Ville de Montreal urban plan, and a heritage site of exceptional value?

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Eric Lillie	Mme Valérie Plante (M. Éric Alan Caldwell)	SUITE - About \$ 400,000 has been spent on development plans despite it not having strong approval among its own council members. Our own Town Urban planning committee unanimously recommended against daycare development for a multitude of reasons in January 2019 which was accepted by the council with full support. Many citizens feel the Town does not need this project and are very upset by the process under which it has been forwarded. Since the project does not seemingly conform to the bylaws of master plan of Montreal, our citizens need to know how to proceed to contest this project at the higher Agglomeration level?? Any information that can be provided would be most highly appreciated.

N'ayant aucune autre intervention de la part des citoyens, la présidente d'assemblée déclare la période de questions du public close à 16 h 08. Elle remercie la seule personne s'identifiant comme homme qui a soumis par écrit sa question pour faire état de sa doléance aux membres du conseil.

* Aucune autre personne s'identifiant comme femme ou autre n'a posé de question.

2 - Période de questions des membres du conseil

Le président d'assemblée, Mme Manon Barbe, appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Le maire de la Ville de Beaconsfield formule des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Georges Bourelle	M. Benoit Dorais	Avis de motion pour le renouvellement de l'État d'urgence en rapport à la pandémie de la COVID-19 - Souhaite que l'Administration établisse un échéancier afin de soumettre une reddition de compte des dépenses encourues aux maires des villes liées – l'Administration compte-elle déposer une réclamation de ces dépenses auprès du gouvernement du Québec

N'ayant aucune intervention de la part des membres du conseil, la présidente d'assemblée déclare la période de questions des membres du conseil close à 16 h 10.

La présidente d'assemblée cède la parole au porte-parole d'assemblée, M. François Limoges.

CG20 0238

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée extraordinaire du conseil d'agglomération du 14 mai 2020, tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les articles 20.01 et 20.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CG20 0239

Approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation intervenues entre la Ville de Montréal et les six organismes PME MTL, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation

Attendu que le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI) a adopté le programme *Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises* (COVID-19) et qu'il a conclu avec la Ville un contrat de prêt par lequel la Ville reçoit un prêt de 40 000 000 \$ pour l'établissement du Programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (ci-après le « Fonds d'urgence »);

Attendu que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et la Ville concluront l'Entente relative au Fonds régions et ruralité (ci-après l' « Entente FRR »), voir le sommaire décisionnel 1208468008, laquelle remplace l'Entente relative au Fonds de développement des territoires;

Attendu que la Ville souhaite confier aux six organismes du réseau PME MTL la gestion du Fonds d'urgence et la responsabilité d'octroyer des aides financières aux entreprises ainsi que la mise en oeuvre de mesures financées par le Fonds régions et ruralité (FRR) et, qu'à cette fin les ententes de délégation conclues avec chacun de ces organismes doivent être modifiées par addendas;

Attendu qu'en vertu de l'article 126.4 de la *Loi sur les compétences municipales* (LCM), la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation peut autoriser, après consultation du ministre de l'Économie et de l'Innovation, la municipalité régionale de comté, soit l'agglomération de Montréal, à confier l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 à un organisme à but non lucratif et qu'aux fins des présentes il est requis de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier la délégation existante;

Attendu que cette autorisation doit être donnée sur la foi des projets d'addendas aux ententes de délégation présentés par la Ville de Montréal au soutien de sa demande de modification de l'autorisation de délégation existante;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2020 par sa résolution CE20 0610;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver les projets d'addendas aux ententes de délégation à intervenir entre la Ville de Montréal et :

PME MTL Centre-Est;
PME MTL Centre-Ouest;
PME MTL Centre-Ville;
PME MTL Ouest-de-L'Île;
PME MTL Est-de-L'Île;
PME MTL Grand Sud-Ouest,

afin de confier à ces six organismes la gestion du Fonds d'urgence et la responsabilité d'octroyer des aides financières aux entreprises ainsi que la mise en œuvre de mesures financées par le Fonds régions et ruralité;

d'autoriser la Ville à octroyer un prêt de 40 000 000 \$ aux six organismes du réseau PME MTL indiqués ci-dessus en vue de leur permettre de gérer et de déployer le Fonds d'urgence, selon la répartition prévue aux addendas aux ententes de délégation;

d'autoriser la Ville à verser aux six organismes du réseau PME MTL indiqués ci-dessus la contribution provenant du FRR selon la répartition prévue aux addenda aux ententes de délégation;

le tout, conditionnellement à l'autorisation de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de modifier la délégation existante de l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* de la Ville de Montréal afin que celle-ci puisse confier la gestion du programme Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (COVID-19) du ministre de l'Économie et de l'Innovation aux six organismes du réseau PME MTL, indiqués précédemment, et la mise en œuvre des mesures financées par le FRR;

- 2- de transmettre à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation cette demande d'autorisation de modification de la délégation de l'exercice des pouvoirs prévus à l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales*;
- 3- d'autoriser le greffier à signer les six addendas aux ententes de délégation, pourvu qu'ils soient substantiellement conformes, de l'avis de la Direction des affaires civiles, aux projets d'addendas aux ententes de délégation joints au présent sommaire décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1208468006

CG20 0240

Approuver le projet d'Entente 2020-2025 relative au Fonds régions et ruralité - Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional, d'une valeur totale de 50 096 935 \$, entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal / Autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses au budget du Service du développement économique d'un montant total de 50 096 935 \$, pour les années 2020 à 2024

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 6 mai 2020 par sa résolution CE20 0609;

Il est proposé par M. François Limoges

appuyé par M. Benoit Dorais

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'Entente 2020-2025 relative au Fonds régions et ruralité - volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional, d'une valeur totale de 50 096 935 \$, entre la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et la Ville de Montréal;

- 2- d'autoriser un budget additionnel de revenus et de dépenses d'un montant total de 50 096 935 \$, pour les années 2020 à 2024, au Service du développement économique;
- 3- d'imputer ces sommes conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1208468008

CG20 0241

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1208468005

CG20 0242

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme d'aide financière visant le développement de projets d'affaires d'entreprises montréalaises (RCG 19-017) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1207796008

CG20 0243

Avis de motion et dépôt - « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (RCG 20-014) », afin de prolonger la délégation de pouvoir jusqu'au 2 juillet 2020

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. François Limoges de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil d'agglomération du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation au comité exécutif du pouvoir du conseil d'agglomération de renouveler l'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1202021011

À 16 h 13, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la présidente d'assemblée remercie l'ensemble des élu.e.s pour leur collaboration et déclare l'assemblée levée.

Manon Barbe
PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Yves Saindon
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie PLANTE
MAIRESSE